



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2021 – 20H**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept février à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Claude JAUEN, Maire.

Date de convocation : 10 février 2021

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAUEN – M. Alain MORI – M. Patrice DUMAS – Mme Ghislaine MARZIN – M. Alain MACÉ – Mme Marie-Edith MACÉ – Mme Gaëlle MESTRIES – M. Benjamin LÉON – M. Aroun PAJANIRADJA – Mme Elise CARPIER — Mme Isabelle LE MARCHAND – M. Jean-Baptiste MARVAUD – M. Yves FERREY – Mme Christelle RENAUD – M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSES :

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Mme Sophie LE DRÉAN- QUÉNEC'H DU | M. Serge ABRAHAM |
| M. Jean-Michel PÉNARD | Mme Florence BOULLET |
| Mme Françoise LERAY | M. Laurent MOLEZ |
| M. Laurent JEANNE | Mme Béatrice VALETTE |
| Mme Sylvie VIROLLE | Mme Magali BERTIN |
| M. Michel LORÉE | M. Mathieu GENTES |
| Mme Marie-Christine GARNIER | Mme Lisa KLIMEK |

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alain MACÉ

POUVOIRS :

- Pouvoir de Mme Sophie LE DRÉAN – QUÉNEC'H DU à Mme Ghislaine MARZIN
- Pouvoir de M. Jean-Michel PÉNARD à M. Aroun PAJANIRADJA
- Pouvoir de Mme Françoise LERAY à Mme Ghislaine MARZIN
- Pouvoir de M. Laurent JEANNE à M. Alain MACÉ
- Pouvoir de Mme Sylvie VIROLLE à Mme Elise CARPIER
- Pouvoir de M. Michel LORÉE à M. Alain MORI
- Pouvoir de Mme Marie-Christine GARNIER à Mme Marie-Edith MACÉ
- Pouvoir de M. Serge ABRAHAM à M. Alain MORI
- Pouvoir de Mme Florence BOULLET à M. Aroun PAJANIRADJA
- Pouvoir de M. Laurent MOLEZ à Mme Marie-Edith MACÉ
- Pouvoir de Mme Béatrice VALETTE à Mme Elise CARPIER
- Pouvoir de Mme Magali BERTIN à Mme Gaëlle MESTRIES
- Pouvoir de M. Mathieu GENTES à M. Benjamin LÉON
- Pouvoir de Mme Lisa KLIMEK à M. Benjamin LÉON

Validation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021

Le procès-verbal du 27 janvier 2021 est validé à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir.

1 – Conseil des Sages – modification du nombre des membres

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FERREY, Mme Christelle RENAUD, M. Marc-Olivier FERRAND), modifie le nombre des membres du Conseil des Sages à 23 membres, selon la composition suivante : 7 membres proposés par Monsieur le Maire ; 16 membres issus des candidatures déposées en mairie.

2 – Equipement multifonction – avenant au marché n°20200802 – Lot n°2 Gros Œuvre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 5 « CONTRE » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FERREY, Mme Christelle RENAUD, M. Marc-Olivier FERRAND), approuve l'avenant au lot n°2 – Gros Œuvre de 45 000 € HT.

3 – Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire - modification

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « POUR » - **Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote** - et 5 « ABSTENTIONS » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FERREY, Mme Christelle RENAUD, M. Marc-Olivier FERRAND), décide de confier à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 5 % de ceux-ci.

4 – Les Fontenelles – transfert de la compétence éclairage public au SDE35

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, transfère la compétence éclairage public au SDE 35 pour le lotissement des Fontenelles,

5 – Les Jardins de Constance – projet de convention de rétrocession des espaces communs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, accepte le transfert des équipements communs du lotissement Les Jardins de Constance, autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la régularisation de ces transferts de propriété par tranche de travaux achevée, autorise Monsieur le Maire à prendre en charge l'entretien des espaces verts dès la réception des travaux et précise que les frais d'actes seront à la charge exclusive de la SAS CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER.

6 – Champ Courtin – cession gratuite au Conseil départemental d’Ille-et-Vilaine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « POUR » (**Mme Gaëlle MESTRIES ne prenant pas part au vote**) et 5 voix « CONTRE » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FERREY, Mme Christelle RENAUD, M. Marc-Olivier FERRAND), approuve la cession gratuite de l’emprise foncière du futur Collège aux conditions précisées dans la délibération.

7 – La Haye Ferrière - acquisition

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, approuve les acquisitions détaillées dans la délibération aux conditions citées.

8 – Le Feuil – échange de parcelles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, décide le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AH 389 d’une superficie de 8 m², et approuve l’échange entre la parcelle AH 389 d’une superficie de 8 m² appartenant à la Commune de MELESSE et la parcelle AH 387 d’une superficie de 7 m² appartenant à Mme BEAUGENDRE.

9 – Personnel municipal – créations et suppressions de postes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, décide les créations et suppressions de postes détaillées dans la délibération et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

10 – Personnel municipal – créations de postes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, décide la création de 2 postes d’adjoint d’animation à temps complet tels que précisés dans la délibération et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

11 – Personnel municipal – modification de poste

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, adopte la proposition détaillée dans la délibération et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

12 – Concours des maisons fleuries 2021 – montant de l’enveloppe à répartir

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, valide le montant de 700 € comme dotation à répartir entre les participants au concours des maisons fleuries de l’année 2021, et donne tous pouvoirs au jury, pour la répartition de cette somme entre les participants.

Affiché le 24/02/2021

Le Maire,
Claude JAOUEN



